

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 À 18H30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille dix-sept le vingt-six septembre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETTEAU, Sandrine FLOUZAT, Béatrice RATELET, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Marc SOUDY, Coralie DEROCHÉ, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Emmanuel GAUVIN, Anne-Marie FERREIRINHO, Eliane NOYAT, Pascal GOUDY.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Didier GEORGES, Oliver GALOPIN, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie LHOSTE.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Didier GEORGES, Laetitia PREVOST, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir : Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO,
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY,
Laetitia PREVOST à Nathalie BERNIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

- **Programmation des prochains Conseils municipaux et commissions finances**
 - **rappel fin exercice 2017**Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, les dates des prochains Conseil municipaux, à savoir les 14/11 et 12/12/17 ainsi que celles des Commissions finances prévues les 3, 10 et 17/10/2017.
 - **Calendrier prévisionnel 2018**
- Monsieur le Maire communique à l'assemblée, le calendrier prévisionnel pour 2018.

- **Points et Bilans**

- **sur la rentrée scolaire 2017/2018**
- Madame Rachel TANNEUR ? Adjointe déléguée aux affaires scolaires présente les effectifs de la rentrée scolaire 2017/2018 pour les écoles élémentaires et maternelles de TROUY, ce sont 202 élèves au Bourg (128 en élémentaire et 74 en maternelle) et 184 élèves au Nord (120 en élémentaire et 64 en maternelle) soit 138 maternelles et 248 élémentaires.

- **des séjours été 2017 au Centre de Loisirs**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à l'enfance dresse le bilan du séjour été 2017. Durant ce séjour, 296 enfants différents ont participé aux différentes activités du Centre de Loisirs, soit une hausse de 11 % par rapport à 2016.

- **de l'été sportif et culturel (convention avec la ville de Plaimpied-Givaudains)**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à la jeunesse informe les Conseillers municipaux que pour la 5^{ème} année consécutive la Municipalité s'est inscrite dans l'opération « été sportif » pour les jeunes de 12 à 17 ans organisée sur la commune de Plaimpied Givaudains. Cette année aucun enfant de TROUY n'a participé à cette action.

- **des travaux effectués dans les écoles durant l'été**

Monsieur Franck BRETTEAU, Adjoint délégué aux travaux cite les divers travaux qui ont été effectués cet été dans les écoles de la Commune dont les plus importants sont : la pose d'un nouveau grillage à l'école élémentaire du bourg, la remise en état et le nettoyage des jeux extérieurs, l'entretien des espaces verts, etc...

- **Rapports annuels d'activités 2016 :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les différents rapports d'activités 2016 communiqués par les services de l'État, les collectivités territoriales et établissement public de coopération intercommunal susvisés. Les rapports sont consultables en mairie (version papier) ou/et depuis les différents sites internet suivants :

- **Des services de l'État dans le Cher**
<http://www.cher.gouv.fr/Publications/Rapport-d-activite-des-services-de-l-Etat/Rapport-d-activite-de-l-annee-2016>
- **De la Région Centre Val de Loire**
www.regioncentre-valde Loire.fr
- **Du Département du Cher**
http://www.departement18.fr/IMG/pdf/raa_2017.pdf

- **De la Communauté d'agglomération de Bourges Plus sur le prix et la qualité des services publics eau – assainissement et élimination des déchets**

<http://www.agglom-bourgesplus.fr/Publications/Rapports-d-activites>

- **Attribution d'une subvention provenant du produit des amendes de police à hauteur de 22 420 € demandée par délibération du 4/04/2017 pour des aménagements sécuritaires à Trouy Nord (route de Châteauneuf et impasse du Peson)**

Une subvention de 22 420 € est attribuée, et a été notifiée par arrêté préfectoral, aux projets relatifs à la sécurisation à Trouy Nord par la création d'un plateau surélevé route de Châteauneuf (RD 73) avec cheminement piétonnier et la création de stationnements Impasse du Peson dans le cadre des opérations de sécurité routière 2017 au titre de la répartition des produits des « amendes de police » .

- **Question posée par Madame LHOSTE lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin dernier relative aux vacances des animateurs : premiers éléments de réponses qui seront donnés oralement par Madame Sandrine FLOUZAT**

Madame Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée à la jeunesse explique à l'assemblée, qu'elle s'est renseigné sur le montant des vacances des saisonniers qui travaillent au sein d'autres collectivités. Trouy est un petit peu en dessous de Bourges sur le montant des vacances. Mais cela reste assez minime, des efforts seront faits lors des prochains recrutements.

- **Recrutement d'un nouvel agent**

Le service technique accueillera prochainement, à partir du 16 octobre 2017, un nouvel agent qui viendra renforcer l'équipe Espaces Verts – Fleurissement en tant que chef d'équipe.

POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTÉ PAR THÈMES

VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

THÈME LE CONSEIL MUNICIPAL Le Maire

Installation d'un nouveau Conseiller municipal, Monsieur Emmanuel GAUVIN

Délibération adoptée à l'unanimité

Suite de la démission par lettre du 13/06/2017 de Monsieur Bertrand TISSIER de son mandat de Conseiller municipal, dont une copie a été adressée à Madame la Préfète, l'assemblée peut être complétée par la désignation du suivant de la liste conduite par Monsieur Bertrand TISSIER, ayant remporté 499 voix et 3 sièges de Conseillers municipaux (communes de plus de 3 500 habitants), à savoir par Monsieur Emmanuel GAUVIN. Monsieur le Maire présente à ses collègues Monsieur Emmanuel GAUVIN et invite en conséquence l'assistance à lui réserver le meilleur accueil. A l'issue de cette installation, le Conseil municipal siège à nouveau au complet.

Mise à jour de la composition des commissions municipales

Délibération adoptée à l'unanimité

Sur proposition concertée des intéressés et après avis favorable de Monsieur le Maire, la délégation « les nouvelles technologies » est transférée depuis le 13-09-2017 à Madame Sandrine FLOUZAT, laquelle était auparavant exercée par Monsieur Roland GOGUERY. Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A. APPROUVÉ** la constitution et la composition des commissions.

Modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **PREND NOTE** de la démission de Monsieur Bertrand TISSIER ; **A. APPROUVÉ** la proposition de Monsieur le Maire ; et **INDIQUE** la nouvelle composition du Conseil d'administration du CCAS qui prendra effet au prochain Conseil d'administration du CCAS :

- 5 Conseillers municipaux élus par l'assemblée délibérante :
 - 1 élu de la liste conduite par Monsieur Bertrand TISSIER, s'agissant de Madame Anne MICHAELVIEZ
 - 1 élu de la liste conduite par Monsieur Pascal GOUDY, s'agissant de Monsieur Pascal GOUDY ;
 - Et 3 élus de liste conduite Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, s'agissant de Madame Sophie SARIAN et de Messieurs Didier GEORGES et Laurent GOSCINSKI.
- 5 représentants d'associations qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, nommés par arrêté du Maire, s'agissant de :
 - Madame Agnès SZWIEC, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 18) ;
 - Madame Nathalie NERON, représentant Faclavie, association d'aide et de services à domicile du Cher ;
 - Madame Annick PHILIZOT, représentant l'Age d'Or Trucilien, association locale des personnes âgées et de retraités de la ville de Trouy ;
 - Monsieur Johannes BOONMAN, représentant la Mutuelle Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire (MSA), pour sa mission de politique d'action sanitaire et sociale ;
 - Monsieur François MILLET, représentant l'Association des Paralysés de France.

Installation ponctuelle d'un Conseiller municipal dans le cadre de l'organisation des journées du patrimoine, de la visite-exposition du Château Roze et du travail de recherche sur notre patrimoine.

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'acquisition du Château Rozé en Octobre 2015, Madame Nathalie BERNIOT s'est vu confier la mission d'une recherche historique sur le Château. C'est un long travail de recherche et de déplacements qui vient d'être récompensé par le succès que la visite du Château Rozé a connu dimanche 17/09/2017 avec environ plus de 200 visiteurs. Monsieur le Maire adresse ses remerciements au service technique, à Messieurs Roland GOGUERY et Didier GUICHARD et Madame Nathalie BERNIOT pour le succès de cette journée.

3

THÈME LES FINANCES

Le Maire

Admission en non-valeur des produits déclarés irrécouvrables

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits déclarés irrécouvrables tels pour un total de 264.10 € et **PRÉCISE** par ailleurs que la dépense en découlant, est inscrite dans le cadre du Budget Primitif Principal 2017, à l'article 6541 du chapitre 65.

THÈME LA COMMANDE PUBLIQUE Didier GEORGES, Adjoint/délégué

Avenant N° 1 pour modification du contrat passé avec CNP Assurances

Décision municipale

Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** de l'avenant N° 1 signé le 16/06/2017 tel qu'annexé avec CNP assurances (PARIS) afin de préciser les éléments de l'assiette de la prime servant au calcul de la cotisation. Les autres dispositions restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Marchés passés par Approlys Centr'Achats :

Décisions municipales

➤ **Référéncé N° AP/01-2017 « fourniture et livraison des produits d'entretien ménager »**
Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager, référéncé AP/01-2017 au GROUPE PIERRE LE GOFF (37), pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction par période d'un an renouvelable 2 fois.

➤ **Référéncé N° AP/03-2017 « fourniture Gaz »**

Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché référéncé AP/03-2017 portant sur « la fourniture de gaz naturel » à ENI pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, qui s'appliquera aux contrats ci-après à leurs dates respectives d'échéance :

- Groupe scolaire du Bourg dont l'échéance du contrat est le 28/02/2018
- Centre de Loisirs dont l'échéance du contrat est le 31/12/2018
- Ecole maternelle de Trouy Nord dont l'échéance du contrat est le 31/12/2018
- Vestiaires du stade municipal dont l'échéance du contrat est le 31/05/2019

➤ **Référéncé N° AP/05-2017 « achat et livraison de fournitures administratives, scolaires et de loisirs créatifs pour le lot N° 1 « fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papier pour reprographie livraison au détail, consommables informatiques et consommables de sauvegarde»**

Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision de se rattacher au marché d'achat et de livraison de fournitures administratives passé par Approlys Centr'Achats, référéncé AP/05-2017 pour la période du 17/07/2017 au 31/12/2017 pour le lot N°1 « fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papier pour reprographie livraison au détail, consommables informatiques et consommables de sauvegarde» dont le titulaire est OFFICE DEPOT (60).

➤ **Référéncé N° AP/06-2017 « achat et livraison de fournitures administratives, scolaires et de loisirs créatifs pour le lot N° 2 « papier pour reprographie en gros et cartons »**

Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision de se rattacher au marché d'achat et de livraison de fournitures administratives passé par Approlys Centr'Achats, référéncé AP/06-2017 pour la période du 17/07/2017 au 31/12/2017 pour le lot N°2 « Papier pour reprographie en gros et cartons » dont le titulaire est INAPA (91).

4

THÈME LES AFFAIRES GÉNÉRALES
Le Maire

Contrat d'insertion publicitaire sur véhicule Infocom.

Décision municipale
Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature d'un contrat d'insertion publicitaire sur le véhicule « Renault Kangoo » pour un emplacement réservé à la ville de Trouy en vue de la diffusion de son logo à pour un coût de 350 € TTC.

LES SERVICES À LA POPULATION
Adjoint délégué : Nadine MOREAU

THÈME LE SPORT
Sandrine FLOUZAT, Adjointe déléguée

Approbation des mises à jour des conventions de mise à disposition du stade municipal Gérard GUERIN (vestiaires, tribunes et terrain) aux associations locales ES Trouy, ES Trouy Vétérans, ES Trouy Pétaque, Trouy Tennis Club, Bourges Lacrosse et au District du Cher de football

Délibération adoptée à l'unanimité
Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** les conventions avec l'association « **ES TROUY** », en tant qu'occupant principal ; les associations : « **E.S.T. Vétérans** », « **T.T.C. (Trouy Tennis Club)** », « **ETOILE SPORTIVE TROUY PETANQUE** », « **BOURGES LACROSSE** » ; et le **District du Cher**, dont le siège social est fixé 10 Rue de la Calière - BP 18, 18230 Saint-Doulchard, représenté par Monsieur Jérôme SIRE, Conseiller technique du Football Féminin, et **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à les signer.

Octroi d'une subvention à l'ES TROUY

Délibération adoptée à l'unanimité
Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** cette proposition et **ACCORDE** une subvention de 800 € à l'association Etoile Sportive de Trouy pour équiper les équipes des jeunes de maillots « logotés » à l'emblème de la ville de Trouy et **DIJ** que la dépense en décaissant est prévue au Budget 2017 de la Commune.

THÈME LES ASSOCIATIONS
Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

Octroi d'une subvention à la Ruche de Trouy pour sa participation à la fête de la musique

Décision municipale
Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la subvention de 350 € accordée à l'association des de la Ruche de Trouy et inscrite au Budget 2017 de la Commune.

THÈME LES ACTIONS SOCIALES ET DE SOLIDARITÉ
Didier GEORGES, Adjoint délégué

Avis du Conseil municipal sur la vente d'un logement par la SA HLM France Loire au 62 rue du Domaine de la Cure

Le Conseil municipal délibère et l'unanimité **A ÉMIS** un avis favorable à la vente du logement sis au 62, rue du Domaine de la Cure à Trouy au profit de son locataire actuel et au prix de 72 900 € et **CONFIRME** son intention de ne pas préempter sur cette vente.

Soutien financier pour venir en aide aux habitants des Antilles françaises (ST MARTIN et ST BARTHELEMY) touchés par l'ouragan Irma
Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **DÉCIDE** de verser un don de 300 € à la Fondation de France en témoignage de son soutien aux habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy dans les Antilles françaises et **DIJ** que cette dépense sera inscrite au Budget 2017 de la Commune.

5

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Adjoint délégué : Franck BRETEAU

THÈME LES TRAVAUX
Franck BRETEAU, Adjoint délégué

Approbation de la convention présentée par la direction des routes du département du Cher portant sur la réalisation et l'entretien des aménagements urbains sur le domaine public des routes départementales 31 et 73 en traversée d'agglomération de Trouy Bourg

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu la proposition de convention présentée par la direction des routes du Département du Cher portant sur la réalisation et l'entretien des aménagements urbains sur le domaine public des routes départementales 31 et 73 en traversée d'agglomération de Trouy Bourg ; Considérant que cette convention détermine et complète les conventions précédentes, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à la signer.

THÈME L'URBANISME
Didier GUIGHARD, Adjoint délégué
Et délégué titulaire au SDE 18

Des décisions relatives aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Décision municipale

Le Conseil **A PRIS ACTE** de l'état établi par le service urbanisme, des DIA 2017 qui ont fait l'objet de décisions de non préemption du 3/01 au 22/08/2017 lequel sera présenté annuellement lors de la séance du Conseil municipal consacré au vote du compte administratif et à la présentation des différents bilans et rapports.

Restauration d'une nouvelle exonération facultative de la taxe d'aménagement concernant les maisons de santé.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **DÉCIDE** d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les maisons de santé à compter du 1^{er} janvier 2018 en application des textes susvisés dès lors que les conditions sont réunies et **DIJ** que la présente exonération s'ajoute à celles déjà adoptées lesquelles restent en vigueur et complète les délibérations antérieures susvisées.

Dénomination d'un futur lotissement

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu la proposition de Monsieur Roland GOGUERY concernant la dénomination de l'allée ; vu l'avis favorable du Bureau municipal ; vu la proposition de Monsieur Gérard TELLERIA quant au nom du lotissement et son avis favorable pour la dénomination de la voie le desservant ; Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **DÉCIDE** de dénommer le projet de lotissement qui a fait l'objet du permis d'aménager cité ci-dessus Lotissement de « La Ruette aux Pâtres » et l'allée du Petit Gaillard la voie qui desservira le futur lotissement

Approbation d'une convention de création de servitude chemin des Pieds aux Joncs

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu le projet de convention de création d'une servitude chemin des Pieds aux Joncs, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** la convention portant création d'une servitude chemin des Pieds aux Joncs et **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à la signer.

6

Retrait de la délibération n° 86-2017 du 13 juin 2017 et adoption d'une nouvelle délibération suite aux observations émises par le contrôle de légalité (LRAR du 29/08/2017) relatives à la signature de l'arrêté de décision de la Déclaration Préalable n° 018 267 17 B 0029

Delibération adoptée à l'unanimité
Le Conseil municipal **A. PROCÉDÉ AU RETRAIT** de la délibération n° 86-2017 du 13 juin 2017, transmise à la Préfecture du Cher le 17 juillet, par laquelle le Conseil municipal a autorisé Madame Nadine MOREAU, 1^{ère} Adjointe, à signer l'arrêté de la déclaration préalable n° 018 267 17B 0029, déposée le 29 mai 2017, relative à la division d'une parcelle foncière, dont Monsieur le Maire constitue une partie intéressée, ce dernier étant acquéreur d'une partie de ladite parcelle.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **AUTORISE** Madame Nadine MOREAU, 1^{er} Adjointe, à signer la décision de la DP n° 018 267 17 B 0029, déposée le 29 mai 2017, par le géomètre BODIN, concernant la parcelle ZK 31 et toutes pièces sy rattachant.

THÈME LES BATIMENTS - LES ERP
Marc SOUDY, Conseiller municipal délégué

Opération EJMT travaux de rénovation et d'isolation : résultats MAPA 05-2017

Décision municipale
Le Conseil municipal **A. PRIS ACTE** de l'attribution des lots du marché N° 05-2017 de l'opération « RÉNOVATION DE L'EJMT » pour un montant total de **341 157,82 € HT** dont TRANCHE FERME 304 128,88 € HT et TRANCHE OPTIONNELLE 37 029,94 € HT.

Approbation de l'opération de rénovation de l'EJMT et demande de subvention à Bourges Plus

Delibération adoptée à l'unanimité
Le Conseil municipal **A. APPROUVÉ** le plan de financement de l'opération « RÉNOVATION DE L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT » pour un montant total HT **367 535 €** tel que ci-après présenté et **SOLLICITE** une subvention à hauteur de **108 802 €** auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2015-2017.

**LES RELATIONS EXTERIEURES (extra communales)
Et LE DEVELOPPEMENT DURABLE**
Adjoint délégué : Roland GOGUERY

THÈME BOURGES PLUS
Roland GOGUERY, Adjoint délégué

Approbation du rapport de la CLECT du 10 juillet 2017 relatif à l'évaluation des charges de transfert

Delibérations adoptées à l'unanimité

➤ **des zones d'activités des communes de Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy et Trouy**
Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A. APPROUVÉ** le rapport de la CLECT du 10 juillet 2017 relatif à l'évaluation des charges de transfert des zones d'activités des communes de Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle Saint Ursin, Saint Doulchard, Saint Germain du Puy et Trouy et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

➤ **de la rue Louis Mallet (Ville de Bourges)**
Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A. APPROUVÉ** le rapport de la CLECT du 10 juillet 2017 relatif à l'évaluation des charges de transfert de la rue Louis Mallet, pour sa partie comprise entre la rocade et le boulevard de l'Avenir à Bourges et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Actualisation des statuts suite aux transferts de compétences prévus pour les Communautés d'Agglomération

Delibération adoptée à l'unanimité

Considérant que l'agglomération souhaite prendre une nouvelle compétence facultative consistant en :

- La création et le renouvellement des aménagements cyclables inscrits au plan vélo intercommunal ;
- Le jalonnement des itinéraires ;
- L'implantation de stationnement vélo ;
- La création de services vélo d'intérêt communautaire.

Considérant que l'agglomération ne souhaitant pas exercer la compétence en matière d'eau pluviale dès à présent, il est nécessaire de déclarer la compétence assainissement actuelle en une compétence facultative « assainissement filière eaux usées et unitaires » ; le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A. APPROUVÉ** la modification des statuts de Bourges Plus.

THÈME LES SYNDICATS
Roland GOGUERY, Adjoint délégué

Approbation de la modification des statuts du SIAB3A – compétence GEMAPI

Delibération adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la démarche du SIAB3A pour la prise de compétence GEMAPI, Monsieur Piet, Président du SIAB3A, sollicite la délibération des Conseils Municipaux des Communes membres.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A. APPROUVÉ** la modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et **NOTIFIE** la présente décision au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 20H23.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

